Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20210927-DEL1-210921-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2021

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	étaples sur mer DESTINATION BAIE DE CANCHE
Délibération n° 1	Conseil Municipal du Lundi 27 Septembre 2021
Service Urbanisme - Direction juridique	Domaine de compétence : 3.2 - Aliénations

Le Lundi Vingt Sept Septembre deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 17/09/2021

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 2

Membre(s) non excusé(s): 1

Nombre de votants : 30

Affiché le 30/09/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints,** Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Aurore WACOGNE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSEAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Christelle BEAURAIN à Monsieur Philippe FAIT, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR

Absent (s) excusé (s) : Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Jean-Paul HAGNERE

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 30

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK.

Objet : Transfert de propriété à titre gratuit du collège « Jean JAURES » au profit du Département du Pas-de-Calais

Rapporteur : Monsieur Bernard GHESELLE, Adjoint.

Synthèse de la délibération :	Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de transfert de propriété à titre gratuit du collège « Jean JAURES » au profit du Département du Pas-de-Calais

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions de l'article L.2241-1 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU les dispositions de l'article L 213-3 alinéa 3 du code de l'éducation disposant : « les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au Département, à titre gratuit, sous réserve de l'accord des parties. Lorsque le Département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa

demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe, contribution prévue à l'article 879 du code général des impôts ou honoraires ».

VU la commission n° 4 « Équiper durablement la ville d'Etaples-sur-mer » en date du 7 Septembre 2021 ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais du transfert de propriété à titre gratuit du collège « Jean JAURES » au profit du Département du Pas-de-Calais, en référence des dispositions de l'article L 213-3 alinéa 3 du code de l'éducation, en connaissance de la récente restructuration du collège avec notamment la construction d'un nouveau bâtiment ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- Le transfert de propriété, à titre gratuit, du collège « Jean Jaurès », au profit du Département du Pas-de-Calais, comprenant :

  d'une part, le terrain affecté au collège, d'une surface totale de 2ha 73a 54ca, à savoir les parcelles cadastrées à ETAPLES :

  - AE 549 pour 1ha 77a 68ca (issue de la division de la parcelle AE 72)
  - AE 552 pour 5a 18ca (issue de la division de la parcelle AE 75)
  - AE 553 pour 37a 16ca (issue de la division de la parcelle AE 82)
  - AE 555 pour 6a 13ca (issue de la numérotation après arpentage de la parcelle AE 302)
  - AE 556 pour 12a 63ca (issue de la numérotation après arpentage de la parcelle AE 303)
  - AE 557 pour 3a 52ca (issue de la numérotation après arpentage de la parcelle AE 304)
  - AE 558 pour 5a 92ca (issue de la numérotation après arpentage de la parcelle AE 305)
  - AE 560 pour 2a 01ca (issue de la division de la parcelle AE 537)
  - AE 562 pour 23a 31ca (issue de la division de la parcelle AE 539)

  d'autre part sur les bâtiments, conservés lors de la restructuration, à savoir les externats, l'externat et l'atelier de la SEGPA Hygiène et Alimentation Services, la demi-pension, les logements, le foyer et le gymnase (ce dernier ayant fait l'objet de la mise à disposition du Département en 1986 avec le collège), conformément au plan annexé.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir relatif au transfert de propriété à titre gratuit du collège « Jean JAURES » au profit du Département du Pas-de-Calais.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 30 Septembre 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.